

1. Apprentissages fondamentaux en CP et CE1 et prévention des difficultés en GS

LES ACTIONS

- Mobilisation des 7 enseignants du dispositif « **Plus de maîtres que de classes** » dans le cadre d'un travail d'équipe :
 - ▶ au sein de l'école élémentaire de rattachement et dans l'école maternelle associée ;
 - ▶ dans d'autres écoles élémentaires selon les besoins identifiés par l'IEN.
- Coordination et temps de travail **réguliers** entre les 7 enseignants PMQC.
- **Formation** des PMQC (contenus et modalités précisés ultérieurement).
- Mobilisation du **réfèrent mathématiques**.
- Appui prioritaire du **RASED** dans les écoles qui ne bénéficient pas du dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

LES ATTENDUS

- **Accompagnement** des maîtres titulaires des classes de CP et CE1 dans l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.
- **Prévention** des difficultés relatives aux apprentissages fondamentaux en GS.
- **Action concertée** entre enseignants PMQC d'une part, entre les enseignants PMQC et les enseignants titulaires des classes concernées d'autre part.
- Dès 2019-2020, animation de « **labos maths** » constitués prioritairement d'enseignants de ces écoles et du REP.
- **Réponse aux difficultés observées** en français et en mathématiques, aux côtés des enseignants des classes concernées.

2. Renforcement de la continuité maternelle-élémentaire

LES ACTIONS

- Exploitation partagée, entre enseignants de GS et CP de la même école primaire ou des écoles maternelle et élémentaire du même périmètre scolaire, des résultats des élèves de CP aux **évaluations nationales de début d'année**.
- Promotion de **conseils intercycles** cycle 1 / cycle 2 au sein de la même école primaire ou des écoles maternelle et élémentaire du même périmètre scolaire.
- **Animations pédagogiques** spécifiques aux enseignants de GS-CP de l'UPE2A dès 2019-2020.

LES ATTENDUS

- Dès 2019-2020, **analyse des difficultés** observées et mise en œuvre d'**actions de prévention** en GS.
- Organisation d'au moins un **conseil intercycles** dès l'année 2018-2019.
 - ▶ *Points d'attention : acquisition d'éléments lexicaux favorables à l'entrée dans la lecture, construction du nombre, organisation de l'espace et du temps.*
- Cohérence et continuité de **l'enseignement des fondamentaux**.

3. Formation à la prévention et la question de situations de conflits, à la citoyenneté, dans toutes les écoles concernées

LES ACTIONS

○ En 2019-2020, mise en œuvre d'une **formation d'une journée** consacrée à la prévention et la gestion de situations de conflits. Public : tous les enseignants des écoles concernées (organisation précisée ultérieurement). Formation qui pourra être poursuivie l'année suivante.

○ Dès 2019-2020, formation des élèves à la **médiation par les pairs** (modalités précisées ultérieurement).

LES ATTENDUS

■ **Prévention des conflits** avec les élèves et leurs parents.
Traitement plus efficace des situations de crise.
Amélioration du climat scolaire.

■ Capacité des élèves à **réguler eux-mêmes** des situations de conflits entre pairs.
■ Contribution à l'acquisition d'une **culture civique** et d'une **attitude respectueuse d'autrui**.
■ Acquisition du **sens des responsabilités** et de l'**autonomie**.

4. Développement des actions en direction des parents d'élèves (implication des élèves, parentalité, aide relative au suivi des apprentissages)

LES ACTIONS

○ Dès 2019-2020, **formation annuelle et systématique** des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.

○ Dès 2018-2019, poursuite et amplification du dispositif « **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants** » (OEPRE).

▶ *Pour les parents étranger allophones issus d'un pays extérieur à la Communauté européenne, proposition d'une formation de 60 heures avec trois objectifs : la maîtrise de la langue française, la connaissance des valeurs de la République et la compréhension globale du système éducatif français.*

○ Dès 2018-2019, développement progressif du **Café des parents** dans les écoles concernées.

○ Dès 2019-2020, **remise individuelle**, à chaque famille et au moins 2 fois dans l'année scolaire, du livret d'évaluation ou du bilan périodique issu du Livret scolaire unique (LSU).

LES ATTENDUS

■ Acquisition par les représentants de parents d'élèves des connaissances nécessaires à l'**exercice de leur mandat**.
■ **Collaboration resserrée** avec la direction de chaque école concernée.
■ Amélioration de la **communication** avec les parents d'élèves.

■ Meilleure **intégration** des familles dans la société française, amélioration du **dialogue** avec l'école et développement progressif de la capacité à effectuer le **suivi des apprentissages** scolaires des enfants concernés.

■ Valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur **rôle d'éducateur**.
■ Favoriser les **échanges** d'expériences, le **lien social** et la **solidarité**.
■ Permettre aux parents de trouver une écoute et des éléments de réponse à leurs questionnement et leurs difficultés dans la **compréhension du système scolaire**.

■ Amélioration de la **compréhension** des parents quant aux acquis et difficultés scolaires de leur enfant.
■ Définition de pistes de travail visant à **prolonger à la maison l'action pédagogique** de l'enseignant.
■ Renforcement du **dialogue** avec les familles.

5. Promotion du partenariat avec les structures de la ville de Chalon-sur-Saône et du Grand Chalon (maisons de quartier, bibliothèques, structures culturelles et sportives...)

LES ACTIONS

○ Dès 2019-2020, **renforcement de la communication** émanant des structures sociales, culturelles et sportives quant à l'organisation d'événements, de partenariats et projets. Action pilotée par les équipes de circonscription, qui proposera notamment des projets dans ce cadre.

LES ATTENDUS

■ Développement dans les écoles concernées de l'**utilisation pédagogique et éducative des ressources** proposées par les structures sociales, culturelles et sportives.
■ Développement des **collaborations** avec ces structures.